

pensions, mais encore prévoir des maisons dans lesquelles les Canadiens retraités pourront vivre convenablement. J'ose espérer que les députés seront d'accord avec l'amendement.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, comme le temps des Fêtes approche, la télévision et nos lectures vont nous rappeler le plus merveilleux conte de Noël de tous les temps: «The Christmas Carol». Pendant que j'écoutais le débat aujourd'hui, il m'a semblé que le vieux Scrooge était à la Chambre sous la forme du bill C-202 et d'une manière qui devrait nous porter à réfléchir, surtout à cette époque moderne. Le cadeau de Noël que nous nous préparons à offrir aux pensionnés n'est rien moins que l'invention d'un Scrooge dont le cœur serait aussi insensible que celui du gouvernement actuel.

M. Francis: Un supplément de \$55 par mois.

M. Thompson: Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) parle du supplément de revenu garanti. J'ai quelque chose à dire là-dessus. J'aurais cru que l'expérience qu'il a acquise dans la bureaucratie au service de l'État aurait suffi pour lui faire comprendre qu'une évaluation des moyens pour un célibataire pourrait être appliquée de 35 façons différentes et qu'elle n'accomplira rien de plus que de perpétuer les tracasseries administratives et faire du mal à ceux qui ont réellement besoin de notre aide et de notre considération.

Je dis cela gentiment au député car si ce bill est mis en vigueur suivant le principe de la sélectivité tel qu'il s'y trouve exposé et sur lequel se fonde ses dispositions, nous en reviendrons à la méthode de l'évaluation des moyens d'existence, laquelle sera pire que tout ce que nous avons eu jusqu'ici dans nos lois sur le bien-être. Ce sera une forme rétrograde d'examen des ressources qu'on peut rapprocher des déclarations d'impôt sur le revenu dont se servent certaines provinces pour déterminer la prime que doivent payer les plus défavorisés pour l'assurance frais médicaux.

On a beaucoup parlé ces dernières années du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. Pendant la dernière campagne électorale, la théorie des deux nations est intervenue dans quantité de discussions et de débats passionnés. Je crois que la division, qui est réelle au Canada, ne dépend pas de la langue, de la culture ou de la politique sous sa forme la plus virulente, mais de cette frontière inquiétante qui tranche le Canada en deux groupes distincts. Le premier groupe est celui du Canada riche et productif, où la majorité des citoyens jouissent en général d'un niveau de vie satisfaisant, où les établissements de culture et d'éducation sont vraiment accessibles. Ce Canada se révèle par les gratte-ciel, les appartements-tours, les nouvelles banlieues, les écoles et les universités luxueuses en pleine croissance, par un niveau de vie qui a tendance à s'élever et les nouvelles possibilités offertes. C'est, évidemment, le Canada où les gens sont entraînés dans le courant principal de notre vie économique. Ce secteur du Canada compte environ 17 millions d'habitants.

● (8.30 p.m.)

D'autre part, il y a un second Canada que très peu d'entre nous connaissent. C'est le Canada où plus de 4.5 millions de Canadiens vivent prisonniers de la pauvreté.

Le niveau de leur revenu s'inscrit au-dessous de la ligne de pauvreté, l'échelon de \$3,000, selon le Conseil économique du Canada. Les gens de cette catégorie ne vivent pas exclusivement dans une seule province; on en trouve dans toutes les provinces, dans toutes les grandes villes et toutes les régions rurales. Ils représentent le Canada indigent. Cette mesure législative vise un des secteurs les plus considérables de ce Canada indigent, la classe des pensionnés de la vieillesse, ceux-là qui ont plus de 65 ans. On y trouve les travailleurs nécessiteux, les chômeurs. Néanmoins, parmi les groupes déshérités du Canada, il n'y en a aucun envers lequel nous, les législateurs, le Parlement et le gouvernement, n'ayons des devoirs plus pressants qu'à l'égard des vieillards. A la veille de Noël, alors que nous étudions la question de leur bien-être et des fonds dont ils disposent pour vivre, il n'est que convenable que nous manifestations un peu plus de compassion que ce bill ne laisse supposer.

L'étude la plus poussée sur la pauvreté actuellement en cours au Canada est peut-être celle du comité sénatorial spécial de la pauvreté. Le président de ce comité, le sénateur Croll, dans son rapport des constatations du comité, en date du 11 et du 12 novembre, a fait plusieurs déclarations significatives. Le temps ne me permet pas de citer tous les passages importants de ce rapport, mais un ou deux d'entre eux doivent être signalés à la Chambre. Le sénateur dit ceci:

Le travailleur à revenu modeste, le vieillard, l'handicapé, l'assisté social, l'unique chargé de famille se sentent de plus en plus aliénés de la société dont ils voudraient désespérément faire partie. La pauvreté de ces gens, le chômage, les 600,000 assistés sociaux à long terme dans le Québec indiquent clairement, comme on le signale dans le mémoire, que nous sommes en passe de devenir une nation de mendiants.

Ces paroles ne viennent pas de représentants de notre parti au Sénat; elles sont d'un distingué sénateur du parti ministériel. Il ajoutait au cours d'un autre exposé:

C'est un filet qu'il nous faudrait je pense, pour y mettre tous ceux qui, pour quelque raison légitime que ce soit, sont incapables de s'assurer un revenu suffisant. Ce sont nos pauvres. Ils sont si nombreux que c'en est honteux. On y compte les vieillards, qui ont aidé à édifier la société actuelle, les infirmes, incapables de travailler, sans qu'on puisse les en blâmer, les pauvres qui travaillent, qui s'acharnent et aspirent comme nous tous à un mode de vie convenable, mais qui, en dépit de leurs efforts, sont incapables de se tirer d'embarras. Ce sont d'éternels perdants, en raison de notre régime actuel. Jusqu'à présent, nous avons toujours blâmé l'individu. Il est grand temps, je pense, que nous examinions le régime et rejettions sur lui une part de cette responsabilité. A ceux que ce filet devra recouvrir, nous devons assurer, de droit, un mode de vie raisonnable et l'accès aux services de qualité faciles à obtenir.

L'amendement à la mesure législative, sur lequel nous devons nous prononcer plus tard ce soir, a trait à un secteur de la société dont parle le sénateur Croll, nos vieillards. C'est absolument honteux et c'est une pure farce que de donner cette portion congrue, comme le fait le bill à l'étude, au lieu de ce que le sous-comité du Sénat proposait.

Le sénateur Croll ajoutait plus loin, et je me rends compte que l'exposé est d'ordre général, mais il se rapporte étroitement à notre mesure législative:

Ceux qui ont comparu devant notre comité s'accordaient pour dire que le régime de bien-être social se désagrègeait, s'embourbait dans la bureaucratie et manquait de direction. Il n'a pas su réaliser des fins humanitaires et les moyens publics pour le financer sous sa forme actuelle sont remis en